FSU 31
52 rue Jacques Babinet
31100 – TOULOUSE
Fax : 05 61 43 60 69
e-mail: fsu31@fsu.fr

Toulouse, le 22 avril 2015

à

Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de l'Education Nationale
de la Haute-Garonne

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur Académique,

La FSU 31 a l'honneur de vous informer, suite à sa notification d'intention du 10 avril 2015, de sa décision de déposer un préavis de grève pour la période allant du mardi 28 avril 2015 à 0h au jeudi 2 juillet 2015 à minuit, couvrant l'ensemble des personnels de l'éducation de la Haute-Garonne pour leur permettre d'exprimer

- leur exigence de l'abandon du décret actuel sur les rythmes scolaires et le maintien de leur exigence de sa réécriture introduisant un droit dérogatoire aux 24 heures et 9 demi-journées de classe hebdomadaires et leur exigence de restauration du système des mercredis de concertation pou l'année 2014-15
- leur exigence de l'amélioration des conditions de travail
- leur exigence d'une carte de l'éducation prioritaire prenant en compte les écoles orphelines et respectant les allègements de service en REP+
- leur exigence, face au cafouillage de l'administration, du maintien du pont de l'ascension
- leur exigence de l'abandon du travail gratuit le lundi de pentecôte
- leur exigence de faire appel aux INEAT et leur refus de l'utilisation de personnels contractuels pour occuper des postes vacants
- leur exigence du droit au temps partiel pour tous quelle que soit la quotité ou la demande de droit ou sur autorisation
- leur refus de la logique libérale et autoritaire des profilages de poste, en particulier pour la direction d'école
- leur exigence d'un fond de péréquation entre communes et EPCI abondé par l'Etat dans le but de garantir un égal accès à l'école sur tout le territoire
- leur refus de toute convocation le mercredi après-midi
- leur exigence d'une véritable année de formation pour les enseignants stagiaires
- leur exigence de voir les instances paritaires occuper toute leur place dans le cadre d'une pleine transparence de l'administration tant départementale qu'académique et du respect des organisations syndicales représentatives avec l'instauration d'un véritable dialogue à ces deux niveaux
- leur exigence de la titularisation, d'un travail à temps complet et de la revalorisation pour les AESH
- leur exigence de moyens pour le département de la Haute-Garonne dans le premier et le second degré à la hauteur des besoins pour permettre une réelle transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves, concernant la carte scolaire du premier degré notamment pour le nombre d'élèves par classe et l'aide aux élèves en difficulté, en particulier les RASED
- leur exigence qu'il n'y ait pas une seule classe avec plus de 25 élèves
- leur exigence de la scolarisation de tous les élèves dont les familles le souhaitent à l'école maternelle
- leur exigence de moyens de remplacement titulaire à la hauteur des besoins
- leur exigence de l'abrogation de la loi sur le service minimum d'accueil qui remet en cause les conditions d'exercice du droit de grève
- leur exigence que le droit des personnels à la formation syndicale sur le temps de service soit développé
- leur exigence d'une revalorisation immédiate du point d'indice, de la refonte de la grille indiciaire permettant la revalorisation de tous les métiers et d'une véritable politique de l'emploi et de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos sentiments distingués les meilleurs.

Le Secrétaire Général FSU 31

Bernard DEDEBAN